



Centre national de primatologie

Concertation préalable du public - 16/10/2025 au 16/11/2025

Cahier d'acteur

Le point de vue de l'association *One Voice*

Date : 14/11/2025

Organisation



Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre national en application des articles L. 141 – 1 et suivants du Code de l'environnement, One Voice œuvre pour la défense des animaux et de l'environnement. Depuis 30 ans, elle lutte notamment pour la fin de l'expérimentation animale et pour la défense des animaux utilisés dans les laboratoires. Elle révèle grâce à ses recherches, procédures et enquêtes la réalité dans les élevages et les laboratoires, et sensibilise le public.

Contact

Dénomination : *Claire Dulière*

E-mail :

Téléphone :

Site internet : <https://one-voice.fr/>

En bref

Notre époque semble enclencher un changement fondamental. Pourtant, au lieu d'en tirer les conclusions logiques en prévoyant l'arrêt progressif de l'expérimentation, les laboratoires français s'organisent pour continuer à s'accrocher à ces pratiques dépassées, à rebours des progrès scientifiques et de la demande sociétale, et au détriment d'espèces de primates en danger d'extinction.

Ce projet d'élevage intensif de singes va directement à l'encontre des objectifs de l'Union européenne qui, dans sa directive de 2010/63/UE, vise à adopter des méthodes pertinentes pour les humains, plus prédictives et plus respectueuses des animaux en orientant les pays vers la sortie de l'expérimentation animale.

Par ailleurs, si les organismes qui défendent l'expérimentation vantent sans cesse son caractère réglementé et la faible part de primates parmi les espèces concernées (0,17 %), cela représente plusieurs milliers de singes testés chaque année en France lors de protocoles douloureux et cruels.

Ainsi, il est prioritaire que la France s'engage enfin dans un véritable programme de développement et de reconnaissance des méthodes alternatives à l'expérimentation animale.

Cela suppose :

- d'investir dans la recherche scientifique non animale ;
- de former les chercheurs à ces nouvelles approches ;
- de planifier la sortie de l'expérimentation sur les primates.

Exposé

Alors que la France se doit d'appliquer la règle des 3R ("Remplacer, Réduire, Raffiner"), elle est le premier pays européen en nombre d'animaux expérimentés dans les laboratoires¹.

1. L'argument principal avancé pour défendre ce projet : « un accès maîtrisé et responsable aux primates, dans un cadre transparent et respectueux du vivant » :

Outre les termes technocratiques choquants pour évoquer des animaux sentients rabaissés au statut d'objets — témoignant de la définition de pure forme du « bien-être animal » par

¹ <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-12496-2024-INIT/en/pdf>

ce domaine professionnel —, l'argument consistant à « rapprocher les primates » ne résoudra en rien les problèmes éthiques et scientifiques fondamentaux liés aux expérimentations menées sur des animaux intelligents et sociaux, qui devront en toute hypothèse être importés au début du projet. La conscience et la sensibilité des primates sont pourtant reconnues de longue date : ces animaux éprouvent la peur, la joie, la jalousie, l'empathie. Les spécialistes en philosophie morale et politique s'accordent à dire que **les animaux sentients ne devraient pas faire l'objet d'exploitations qui leur procurent des souffrances.**

Les 3R ont été proposés en 1959 comme une voie d'amélioration des conditions de réalisation de l'expérimentation animale.

- **Remplacer** l'animal par d'autres méthodes expérimentales (si elles permettent d'obtenir exactement le même résultat).
- **Réduire** le nombre d'animaux utilisés (pour un projet et non dans l'absolu).
- **Raffiner** les méthodes afin de réduire les souffrances et le stress des animaux (si cela ne compromet pas les objectifs du projet).

Ces principes montrent aujourd'hui leurs limites : **ils consolident un système qu'il faudrait pourtant transformer** dans la mesure où ils ne remettent pas en question la légitimité même de l'expérimentation animale, atténuant simplement ses effets délétères et la souffrance qu'elle engendre.

Les professionnels liés à ces expérimentations résistent aux évolutions en faveur des animaux – Historiquement, **l'industrie de l'expérimentation animale ne s'est pas montrée favorable à la réglementation des pratiques dans l'intérêt des animaux.** Au contraire, dès l'apparition des réglementations, les laboratoires se sont organisés en associations et en lobbys pour s'attirer les faveurs du public, influencer les représentants politiques et éviter autant que possible de voir leur champ d'action réduit. **Le Gircor** (interprofession et lobby français regroupant les établissements publics et privés) a été fondé à la suite de l'adoption de la réglementation européenne de 1986 et **œuvre encore aujourd'hui à défendre les**

intérêts du secteur, à justifier l'usage des animaux dans la recherche et à minimiser les alternatives disponibles. Il a été présent lors des réunions de cette concertation².

La mécanique entretenue des « besoins » en expérimentations animales : les autorisations de projet et les inspections

– Avant de démarrer un projet expérimental, les établissements doivent obtenir un avis favorable de leur comité d'éthique et une autorisation du ministère de la Recherche. En théorie, ces procédures visent à garantir la justification scientifique et éthique de chaque projet. En pratique, peu de procédures ont été évaluées comme défavorables ces dernières années (0% en 2017³, environ 0,5% en 2022⁴ et environ 0,3% en 2023⁵).

Les dysfonctionnements sont légion et **les comités d'éthique, juges et partie, n'ont jamais refusé un projet en France, même lorsque des alternatives non animales existaient depuis plus de vingt ans**. Ce système est dénué de véritable contre-pouvoir.

Les laboratoires français sont inspectés en moyenne tous les trois ans ; pour ceux utilisant des primates, les inspections ont lieu tous les ans. Mais dans les faits, ces contrôles sont généralement annoncés à l'avance. Ces inspections ne conduisent pas à remettre en cause l'agrément des établissements ou la réalisation d'un projet, même dans les cas de non-respect, pourtant très fréquents, de la réglementation⁶.

2. **Le système de l'expérimentation animale souffre également d'un profond manque de transparence :**

Les rapports d'inspection, les protocoles expérimentaux détaillés ou les primates présents dans les établissements ne sont pas rendus publics. **Obtenir ces documents relève d'un véritable parcours du combattant sur les plans administratif et juridique**, que seules des associations déterminées peuvent mener à bien. Cette entrave démocratique empêche

²https://cnrs-concertation-cnp.fr/api/media/file/ROU_CNP%20CR%20REUNION%20OUVERTURE%2016102025-3.pdf - les comptes-rendus "mot pour mot" des autres dates souhaitées ne sont pas encore rendus disponibles sur la plateforme du CNRS au moment de la présente rédaction.

³ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0015&from=FR>

⁴<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-10/bilan-annuel-d-activit-des-comit-s-d-thique-en-exp-rimentation-animale-ceea-ann-e-2022-29700.pdf>

⁵<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2024-07/bilan-annuel-d-activit-des-comit-s-d-thique-en-exp-rimentation-animale-ceea-ann-e-2023-33858.pdf>

⁶ <https://one-voice.fr/news/experimentation-animale-ce-que-revele-notre-rapport-sur-les-inspections-des-labo-ratoires/>

l'examen par les citoyens de ces projets menés avec l'argent public et ralentit la transition vers des méthodes de recherche alternatives.

Une opacité maintenue dans cette concertation – À aucun moment, lors des événements ou dans les documents publics du projet, les conditions de vie réelles des primates captifs dans les laboratoires n'ont été présentées au public afin d'appréhender la réalité que recouvre le terme de « recherche ».

À titre d'illustration, sont produits ci-après des extraits, parmi les plus diffusables, issus de documents concernant les primates de Rousset, obtenus par One Voice à la suite de plusieurs recours administratifs :

Eliott, né en 2009 sur le site de Rousset et décédé en 2019, a été vendu à un laboratoire et soumis à un projet de recherche sur les effets de la cocaïne, le forçant à des prises répétées de cette drogue.

Les notes mentionnent qu'il est resté « *avec un air hébété (regard dans le vide et posture prostrée) pendant plusieurs jours* ». Il a subi des agressions de la part des autres singes, nécessitant la pose d'agrafes. Les fiches signalent de nombreuses blessures dues à des affrontements. Des stimulateurs électriques ont été implantés dans son torse.

Akira, né en 2009 à Rousset et mort en 2018, a été vendu à un laboratoire et a subi la pose de plots et de chambres crâniennes qui se sont infectées.

Les conditions de captivité ont provoqué des bagarres entre primates, qui lui ont infligé des blessures. Les notes des chercheurs indiquent :

« *Toujours présence de l'affaissement du cortex suite au nettoyage de la chambre. Animal pas bien en cage : tête en arrière, bave, vomissement, faible.* »

En 2018, son état persistant conduit à la décision de l'opérer pour lui retirer un implant. Il décédera lors de cette opération.

Dans l'élevage de Rousset, des lignées entières de primates sont exploitées. En voici un aperçu à travers le cas de la famille de Fenouil vendu à un laboratoire, mort en 2022 après avoir subi de nombreuses expériences. Utilisé comme reproducteur, ses huit petits, parmi lesquels **Nuphar, Narcisse et Navet**, sont venus au monde en 2017 puis ont été vendus à

des laboratoires. Comme Fenouil, Nuphar est mort en 2022. Quelques jours avant leur mort, ils avaient subi des injections dans le cerveau dans le cadre du même projet expérimental. Ses frères Narcisse et Navet ont été tués après leur soumission au même protocole expérimental.

3. Pire, avec un tel projet et de tels investissements d'argent public, la « dépendance » des laboratoires à l'égard des animaux (les « besoins » évoqués par le CNRS) pourra être préjudiciable à la recherche elle-même :

Le Centre commun de recherche de la Commission européenne reconnaît qu'une forte dépendance à l'expérimentation animale peut entraver les progrès dans certains domaines de la recherche sur les maladies⁷ dans lesquels **les modèles animaux ne permettent pas d'appréhender des caractéristiques essentielles de maladies humaines**. Il estime que l'adoption d'autres modèles pourrait permettre de nouvelles percées.

Le calendrier du projet prévoit sa mise en service d'ici 2029 au plus tôt. Pendant ce temps, les autres pays, notamment européens, engagent des stratégies nationales de développement de méthodes non animales⁸. **La France sera d'autant plus dépassée que** les avancées technologiques et l'essor de l'intelligence artificielle ouvrent la voie à une recherche plus éthique, plus fiable et plus innovante.

Exemple d'alternative : le miBrain – Des chercheurs du MIT ont mis au point une reproduction 3D de cerveau humain⁹ de la taille d'une pièce de 10 cents, regroupant les six principaux types cellulaires. Le miBrain se crée à partir de cellules des patients pour une adéquation parfaite du modèle *in vitro*. Il a été pensé pour l'étude des maladies comme Alzheimer ou Parkinson, afin d'être facile à produire et peu coûteux. Ces maladies sont très testées sur les primates et comprennent des procédures douloureuses.

⁷ Tackling neurodegenerative diseases with more human relevant research - Centre commun de recherche de la Commission européenne (JRC) ; https://joint-research-centre.ec.europa.eu/jrc-news-and-updates/tackling-neurodegenerative-diseases-more-human-relevant-research-2021-04-28_en?utm_source=chatgpt.com

⁸ Au niveau européen, la *Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques* (2020) et la *Résolution du Parlement européen* (2021) appellent à un plan d'action à l'échelle de l'UE pour mettre fin aux tests sur les animaux. Les États-Unis ont adopté le *FDA Modernization Act 2.0* en 2022 autorisant l'utilisation de méthodes sans animaux à la place des études animales traditionnelles et présentent une stratégie visant à éliminer progressivement les tests sur les animaux au profit d'approches pertinentes pour l'humain.

⁹ <https://www.pnas.org/doi/10.1073/pnas.2511596122>

4. Des impacts environnementaux à ne pas négliger :

Localisé dans un environnement verdoyant et sujet aux inondations, le projet est susceptible d'avoir des impacts sur la faune et la flore locales que la concertation n'a pas permis d'appréhender correctement, notamment faute de plans précis des futurs bâtiments.

Enfin, les pressions exercées sur la biodiversité ne sont pas étrangères aux facteurs favorisant les maladies de notre époque testées justement; sur les primates, de sorte qu'il paraît incompréhensible de les accroître. La « dépendance » des laboratoires français entretient les trafics et les menaces sur la biodiversité à travers le monde.

5. Nos propositions :

- L'abandon de projets d'élevage à grande échelle sur le territoire national, qui se concrétiseraient actuellement par l'agrandissement du site existant du CNRS à Rousset.
- Le transfert des fonds alloués à ce programme vers des méthodes alternatives à l'expérimentation animale, dont la recherche est insuffisamment financée. À titre de comparaison, le FC3R, groupement d'intérêt scientifique accompagnant la recherche de méthodes alternatives, n'a reçu que 500.000 euros de subventions publiques en 2024, tandis que le CNRS a perçu la même année près de 3 milliards d'euros pour charge de service public¹⁰.

Conclusion

Le projet s'inscrit dans une volonté de pérenniser l'expérimentation animale, ce qui entre en contradiction avec les objectifs de la réglementation européenne et les progrès scientifiques réalisés dans d'autres pays. Il contribue à accentuer la dépendance de la recherche à l'égard des animaux, fait obstacle au financement des MNA¹¹ et freine les avancées scientifiques en raison de l'inadéquation des modèles animaux pour comprendre certaines maladies. Ouvert à la vente au secteur privé et à d'autres laboratoires européens¹², le CNRS n'inscrit pas son

¹⁰ Rapport « Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) », exercice 2013-2023, Cour des comptes, page 29.

¹¹ Méthodes non animales.

¹² Dossier de candidature du CNRS « France 2030 ».

projet dans un objectif de réduction de l'utilisation de primates. Les trois quarts des Français sont défavorables à l'expérimentation animale¹³. Les ressources financières publiques de ce projet¹⁴ devraient être allouées à :

- des centres d'excellence dédiés aux méthodes non animales pertinentes pour les humains ;
- des systèmes *in vitro* avancés pour des réponses humaines biologiquement réalistes ;
- des modèles informatiques et d'intelligence artificielle capables de simuler avec une plus grande précision que les modèles animaux ;
- une réelle transparence et un meilleur partage des données entre les organismes de réglementation, le monde universitaire et l'industrie afin d'accélérer l'adoption des MNA¹⁵ et d'éviter des expérimentations similaires sur des animaux.

Le projet est dépassé avant même son commencement et les incohérences relevées lors de la concertation n'ont fait que renforcer les inquiétudes du public à son sujet.

¹³ <https://one-voice.fr/news/sondage-inedit-ipsos-one-voice-les-francais-en-grande-majorite-defavorables-a-lexperimentation-animale/>

¹⁴ Subvention France 2030 et fonds annuels du CNRS.

¹⁵ Méthodes non animales.